

**Information clientèle sur l'utilisation des fonds collectés  
sur les Livrets de Développement Durable  
à fin 2008**

Conformément à la loi 96.209 du 14 mars 1996 et à l'arrêté du 15 juillet 1998 modifié par l'arrêté du 6 février 2007 relatif au développement durable, les établissements bancaires doivent mettre à disposition de leurs clients titulaires de Livrets de Développement Durable (anciennement CODEVI) qui le demandent, une information au plus tard pour le 31 mars de chaque année :

- Mentionnant que les ressources sont affectées au financement des petites et moyennes entreprises et au financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens

- Et précisant les éléments suivants :

- **encours des dépôts LDD au 31 décembre 2008 : 22,344 milliards d'euros**
  
- **encours des crédits accordés au 31 décembre 2008 : 9,126 milliards d'euros**. Ces encours se répartissent comme suit :
  - financements aux petites et moyennes entreprises : **8,868 milliards d'euros**
  - financements à des collectivités locales et à leurs groupements : **3,307 millions d'euros**
  - financements à des particuliers pour des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens : **257,855 millions d'euros**.
  
- **montant des crédits nouveaux accordés en 2008 :**
  - **3,174 milliards d'euros** accordés aux petites et moyennes entreprises
  - **311,072 millions d'euros** accordés aux particuliers
  - il n'y a eu **aucun nouveau crédit** accordé aux collectivités locales et à leurs groupements au cours de l'année 2008.